

CONSEIL DU

06 MAI 2024 - 19 h

DÉLIBÉRATION

CERTIFICAT

La Maire du 12^e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;

Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du lundi 6 mai 2024, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le lundi 13 mai 2024 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 13 mai 2024.



Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12^e arrondissement de Paris